

Rencontres professionnelles de Lyon
10h15 - 11h30
Situation des structures d'art contemporain

Etat des lieux des centres d'art, intervention de Jackie Ruth Meyer

Les centres d'art restent des structures fragiles.

A la lumière de la récente étude commandée par la Délégation aux arts plastiques et réalisée par l'Inspection Générale des Affaires Culturelles du ministère de la Culture, se dégage un certain nombre de points forts et de points faibles.

Les points forts :

- La reconnaissance de la force des centres d'art pour leur dynamisme. Ils ont produit et soutenu beaucoup de jeunes artistes qui ont aujourd'hui une renommée nationale et internationale.
- Le nombre des centres d'art a augmenté depuis 10 ans, une cinquantaine est à ce jour reconnue, correspondant à un aménagement du territoire qui influence le développement touristique des régions. Les centres d'art constituent un apport économique, apport qui demande à être étudié et valorisé.
- La fédération des structures représentée par d.c.a, a réalisé un gros travail de communication pour valoriser les centres d'art et leurs activités, notamment avec l'édition d'un ouvrage.
- On assiste également depuis quelques années à l'émergence de réseaux régionaux qui jouent un rôle très important dans la structuration culturelle des territoires.
- L'ouverture à l'international de d.c.a par la mise en place d'échanges avec des structures allemandes, italiennes et espagnoles.
- La participation à la structuration des professions avec le Cipac.
- Des chantiers de réflexion importants pour l'avenir sont ouverts avec la DAP.

Les points faibles :

- La fragilité des centres d'art due à leur faiblesse de moyens (le conventionnement n'a pas de traduction budgétaire automatique, les effectifs permanents sont réduits, un autofinancement qui décroît, une part de financement du ministère qui décroît), et au fait que 85% de leur financement en moyenne est assurée par l'Etat (qui intervient en moyenne à hauteur de 30% dans les financements publics) et les collectivités territoriales.
 - La diversité des montages institutionnels : variété des statuts juridiques, inégalités des moyens budgétaires
 - La disparité des moyens entre les centres d'art parisiens et ceux en région
 - Le secteur professionnel reste à structurer et à consolider.
 - Peu de dynamiques partenariales entre les centres d'art
 - Un seul texte de référence : la charte de missions de 2000 qui n'est pas spécifique aux centres d'art.
 - L'imprécision de la répartition des rôles du ministère de la Culture et des DRAC
 - L'absence des cadres communs de gestion analytique : un guide de gestion pour les questions juridiques sociales fiscales avait été édité à la fin des années 80, il est aujourd'hui épuisé et obsolète.
 - L'absence de concertation entre la DAP et le Département des politiques territoriales de l'Etat
 - Le nombre réduit de centres d'art qui possèdent des locaux adaptés à leur développement.
- Il faudrait inciter les collectivités territoriales à réfléchir à ces questions de développement.

Les préconisations qui posent problème :

- L'incitation à la mutualisation des coûts qui reste extrêmement illusoire. Les budgets n'ont pas évolué depuis 10 ans pour la plupart mais les coûts ont augmentés. On accuse une diminution constante des recettes. La plupart des centres d'art et leurs services sont gratuits, les publics acceptent difficilement qu'après des années de gratuité et de soutien de l'Etat et des collectivités, ils deviennent payants. Les éditions de livres sont peu achetées car il existe un problème de distribution et la plupart ne sont pas à vendre. Il faudrait convaincre les publics de soutenir l'art à titre privé mais cela prendra du temps.

- La question du mécénat est difficile. En général il est absorbé par les capitales régionales ou des structures relais (ex : Toulouse avec le Printemps de Septembre). Convaincre des PME et les PMI, c'est une éducation à faire demandant beaucoup de temps. D'ici là ce sera très difficile de soutenir le niveau des activités des centres d'art. Le mécénat est de plus obtenu sur des noms connus, or la vocation des centres d'art est aussi de soutenir de jeunes artistes. Autre problème, un personnel insuffisant et non formé pour faire de la recherche de mécénat. Si l'on peut trouver ponctuellement des aides complémentaires pour tel ou tel projet, il paraît impensable que le mécénat permette le fonctionnement des structures, en compensation des diminutions éventuelles des budgets publics.

- L'incitation à renforcer l'ancrage territorial au moment où la restructuration prévue des collectivités, et par conséquent la disparition annoncée des compétences générales des départements et régions (dont la Culture fait partie) et la baisse de leurs moyens par l'abandon de la taxe professionnelle, annonce un désengagement de ces collectivités essentielles à la survie des centres d'art.

- La question posée sur la capacité de l'Etat à accompagner la croissance des centres d'art « sans redéfinir sa stratégie et les outils de sa politique », lesquels sont : la labellisation, le conventionnement obligatoire, la question de l'identité des centres d'art au moment où les activités des Frac, musées d'art contemporain et Ecoles d'art rejoignent celles des centres d'art. Il y a aussi une tentation de recentralisation des aides de l'Etat sur les grosses structures, la proposition de glissement de l'aide au fonctionnement à l'aide sur projet, la définition de critères et d'outils d'évaluation pour mesurer la performance.

- L'obligation d'être conforme à une culture de gestion et de performance sans texte cadre, dont nous n'avons pas les outils et qui ne correspondent pas à nos missions ontologiques

- Les grilles d'évaluation à définir avec tous les partenaires institutionnels, dont les collectivités.
- La préconisation de donner le pouvoir de décision sur le financement des centres d'art au seul niveau central.

- Le constat de la répartition aléatoire des centres d'art sur le territoire qui poserait problème et de la libre spécialisation des structures qui pourrait engendrer une remise en question de la dénomination « centre d'art ». Cela indiquerait une décision de normalisation et de rationalisation administrative qui favoriserait la disparition d'un certain nombre de centres d'art. Elle signifierait la fin de la souplesse et de l'hétérogénéité constitutive de nos structures, à l'image de notre mission essentielle : accompagner l'art dans ses spécificités mêmes et dans sa constante transformation.